



Communiqué de presse

12 avril 2022

Bouclier tarifaire : l'Unafop obtient l'élargissement aux résidences sociales

Face à la forte hausse du prix du marché du gaz, l'Unafop s'est mobilisée, dès le mois d'octobre dernier, pour demander des mesures spécifiques pour les gestionnaires du logement accompagné qui sont directement touchés par l'évolution des charges. L'Unafop est donc satisfaite que le Gouvernement ait finalement entendu, au terme de nombreux échanges, ses demandes d'élargir le bouclier tarifaire aux résidences sociales. Il n'en reste pas moins que face à une hausse structurelle, ce sont des réponses structurelles qui doivent être apportées.

La particularité de la situation du logement accompagné

Depuis le mois d'octobre, l'Unafop alertait sur l'impact de la flambée historique des coûts du gaz pour les gestionnaires du logement accompagné (résidences sociales, FJT, pensions de famille...). Dans la mesure où ils ne peuvent répercuter le coût de cette hausse sur les redevances, dont le montant forfaitaire inclut le coût de l'énergie, ils doivent en supporter les charges.

Une enquête réalisée en février dernier par l'Unafop confirmait des hausses de prix comprises entre 45 % et 100 % et révélait également que la hausse du prix des énergies avait un impact moyen de 150 € par logement géré. L'Unafop a ainsi pu démontrer au Gouvernement les graves conséquences économiques pour les gestionnaires, avec un risque économique certain pour certains d'entre eux à court ou moyen terme, mais aussi l'impossibilité de produire de nouveaux logements en résidences sociales.

L'extension du « bouclier tarifaire »

Pour limiter les conséquences de l'augmentation des prix du gaz naturel sur les factures de chauffage pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 30 juin 2022, une aide est instaurée. Initialement prévu pour étendre ce bouclier tarifaire sur le gaz aux personnes vivant en copropriété et dans des logements sociaux, [le décret du 10 avril](#) ouvre le dispositif aux résidences sociales et apparenté (pension de famille et résidence accueil, foyer de jeunes travailleurs (en résidence sociale ou non), foyer de travailleurs migrants).

La demande d'aide est présentée par le fournisseur de gaz pour le compte du gestionnaire qui doit remplir un formulaire de demande accompagné d'un dossier complet. Elle sera ensuite répercutée sur les charges de chauffage.

L'Unafop salue cet élargissement qui souligne la volonté du Gouvernement de soutenir le logement accompagné, un acteur essentiel de la politique du Logement d'abord. L'Unafop rappelle en effet que, chaque année ses adhérents permettent à 10 000 personnes issues de la rue ou de l'hébergement d'urgence d'accéder à un logement.

Des mesures structurelles nécessaires

La hausse des prix de l'énergie étant une hausse structurelle, l'Unafop appelle à une réflexion plus profonde sur le modèle économique des résidences sociales mais aussi à des moyens complémentaires pour réaliser les programmes de réhabilitation énergétique des logements.

* * *

UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

A propos de l'Unaf - Union professionnelle du logement accompagné

L'Unaf, présidée par Jean-Paul Vaillant, directeur Général de l'Adef, et dirigée par Arnaud de Broca, est l'Union professionnelle du logement accompagné. Elle rassemble les initiatives de 163 acteurs, qui gèrent près de 140 000 logements (résidences sociales, pensions de famille, résidences jeunes actifs, foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants) et qui permettent aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement et de s'y maintenir. L'Unaf représente ses adhérents, anime et structure le réseau, et contribue à la professionnalisation du secteur.

Contacts Presse :

Unaf - 01 40 71 71 16

Virginie Camelin - 06 67 29 01 94

virginie.camelin@unaf.org

Agence Bpr France – 01 83 62 88 10

Pierre Bethuel – 06 60 91 78 89 –

pierre@bprfrance.com

Sophie Decaudin – 06 03 34 05 00 –

sophie@bprfrance.com

UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ